

Catégorie
Camion lourd
(Châssis)

Marque
AUSTIN

Désignation du type / Signe de reconnaissance
3 K / WED 3 (*)

Bordereau-type
N°1625/A

Moyens de reconnaissance du type Désign. "3K/WED 3" ou "3K/WEDL 3" à gauche s/auvent, s/plaquette ***
 N° de châssis frappé A droite, à l'avant s/face sup. longeron & à gauche s/auvent, s/plaq. const
 N° de moteur frappé A droite, à l'arrière en haut sur bloc-moteur
 Constructeur du châssis The AUSTIN Motor Company Ltd., BIRMINGHAM
 Constructeur du moteur The AUSTIN Motor Company Ltd., BIRMINGHAM) BRITISH MOTOR CORPORATION

MOTEUR +)

Marque et type BMC OFA/4

Genre En ligne, s. suspend.

Carburant Mazout

Nombre cyl. 4 Temps 4

Alésage 95 mm.

Courbe 120 mm.

CV. impôt 17,328

Cylindrée totale 3'402 cm³

CV. frein 58

Refroidissement Eau

Empl. du moteur A l'avant

CHASSIS

Nombre d'essieux 2

Entraînement sur roues arrières

1. Frein A pied : Hydraulique, à tambours, sur toutes les roues.

2. Frein A main : Mécanique, à tambours, à tringles, sur roues arrières.

3. Frein ---

Frein de remorque ---

Direction A droite (***) - A vis et doigt

Crochet de remorque ---

Nombre de vit. avant 4

Vit. en 1^{re} vit. 13 en prise dir. 75 km/h.

CARROSSERIE

The AUSTIN Motor Co
Constructeur BIRMINGHAM

Genre / Forme

Cabine fermée, autrement
exécution individuelle
Nombre de portes cabine 2

Nombre de places ass. 1) Total 3

Avant 3 Milieu --- Arrière ---

Nombre de places debout ---

Four motos: Siège arrière ---

Sidecar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler avec cabine	1'275 kg.	885 kg.	2'160 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	3'936 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant (6 tons. ***)	kg.	kg.	6'096 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	--- kg.
Charge utile	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque)	kg.	kg.	--- kg.
Pneumatiques: Dimension	6.50 - 20	8 Ply	REINOLD / doubles
Capacité de charge (par pneu 1'155 kg.) par essieu	2'310 kg.	4'620 kg.	

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 V.

- 2) Ampoules à 2 filaments
- 2) Syst. antichoussant
- 2) Feux rouges (1, catadioptré, à 3 lentilles
- 2) Feux rouges (2, électriques, combing, 6 W.
- 2) Eclairage du No de contr. 1, dans boîtier séparé, 4 W.
- 2) Emplacement
- 2) Essui-glace
- 1, électrique, à droite

Plaque: Marque T. U. C. A. S.

Feux de position 2, sur ailes avant

Feux stop 2, électriques, combiné 21 W

Indicateurs de direction Syst.

Avertisseur 1, électrique

DIMENSIONS

Voie	avant	1'683	mm.
		1'600	mm.
Voie	arrière	2'000	mm.
		3'505	mm.
Empatement		5'820	mm.
Longueur port-tout		2'180	mm.
Hauteur (non chargé)		250	mm.
Garde au sol		1'070	mm.
Porte à faux, arrière		---	mm.
Crochets de remorque (haut, dep. sol)		---	mm.
Crochets de remorque (porte à faux)		---	mm.
Diamètre de braques ext. gauche		17,20	mm.
Diamètre de braques ext. droite		17,20	mm.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge	mm.
Largeur du pont de charge	mm.
Hauteur intérieure	mm.
Hauteur du pont dep. le sol	mm.
Rudales (hauteur)	mm.

OBSERVATIONS

*) ou "3K/WEDL 3" = Vhc. av. direction gauche

**) et à l'avant, s/face sup. Longeron en préfixe du numéro de châssis.

***) 11 lames de ressorts à l'arrière. S/demande, 11 est également monté des ressorts supplémentaires avec 3 lames.

+) Exec. av. moteur essence, v. bord. -type No. 1625/B.

Mesure du brut: A 7 m. latéralement

Au régime max. d'utilisation (75 km/h) = 90 Phons

Bruit mécanique ET AMELIORATIONS (sel. cas) = 92 Phons

1) Nombre de places: Il peut être accordé 3 places lorsque le vhc. est adapté aux directrices (Corder le Levier c.v./Séparation conducteur/passagers)

2) Equipement: Modifié ou complet lors du montage de la carrosserie; doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle:

L'importateur montera des phares avec ampoules Blux, un second rétroviseur à gauche et un second essui-glace à gauche.

Tuyau échapp.: A prolonger vers l'arrière; ne doit être dirigé ni vers la droite, ni vers le sol

Garniture de capot: Arrondir pointes et arêtes.

SARREUIL, le 22. 6. 1955

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertise-type